

AFFAIRE N° 28 - Construction scolaire au Butor - Commune de Saint-Denis.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par sa lettre N°11.622/SCS en date du 20 Juillet 1965, M. le Vice-Recteur, Directeur de l'Éducation Nationale de la Réunion, me rappelle que j'ai demandé tout récemment à l'Architecte de l'Éducation Nationale, M. ABADIE, de me préciser la surface et les limites exactes du terrain affecté à la cité scolaire du Butor, Commune de Saint-Denis.

En réponse, M. le Vice-Recteur me fait savoir que l'ensemble de cette cité scolaire, c'est-à-dire des installations, exige une surface minimale de 12ha,44 a,5 ca.

Il croit devoir appeler mon attention sur le fait que dans cette surface ne sont pas comprises les installations sportives réglementaires, puisque, selon les entretiens que nous avons eus, en application des textes, il apparaîtrait que la Commune envisage d'incorporer les installations dans un grand ensemble municipal.

M. le Vice-Recteur ajoute, en outre, que pour alléger le programme de la Commune et donner plus d'aisance à l'entraînement sportif scolaire, il ne paraît pas impossible de prévoir quelques aires d'évolution à l'intérieur même de la cité.

En conséquence, il a fait modifier le plan masse de la cité dont il m'a adressé un relevé, en me demandant de lui confirmer l'accord de la Municipalité afin que la mise en route des travaux puisse se faire sans retard.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

M. le Maire : je n'ai pas besoin de reprendre devant vous et particulièrement devant les adjoints cette question qui a été extrêmement difficile à régler et qui m'a opposé au Cabinet d'Architectes qui s'est lourdement trompé lors de l'implantation de la Cité scolaire.

Je souhaite simplement que, pour l'avenir, les architectes chargés de la défense des intérêts de la cité, les défendent mieux.

Je vous demande, néanmoins, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce dossier

Adopté à l'unanimité.

X

X X

Je déclare close la Quatrième Session Extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Denis, mais avant de nous séparer j'ai à remplir un devoir très agréable : celui de remettre à 3 fonctionnaires de notre Municipalité trois Médailles d'Honneur Départementale et communale.

Il s'agit de la Médaille d'Honneur Départementale et Communale de VERMEIL, décernée :

- à M. CLOTILDE Emmanuel, Comis Principal de Mairie.

M. CLOTILDE Emmanuel est entré au service de la Commune depuis le 26 Août 1926.

- à M. BREKANT René, surveillant de travaux de voirie, entré au service de la Municipalité le 17 Février 1931,

et de la Médaille d'Honneur départementale et communale d'ARGENT décernée :

- à Melle Joséphine GARDIA, femme de ménage à la Mairie depuis le 3 Novembre 1936.

Le Maire, après avoir félicité les intéressés, leur transmet au nom du Conseil Municipal tout entier et en son nom personnel ses plus vives félicitations et ses remerciements pour les services qu'ils ont rendus à la Municipalité de Saint-Denis.

Applaudissements !

Vu
M. Brous le 2 Nov 65
le Secrétaire et par
délégué
le Secrétaire Général
Signé : J. Clu cha